

compagnes. Elles prenaient le titre de " Pauvres Servantes du Christ ", et ne faisaient que des vœux simples.

Leur action bienfaisante faisait chérir ces humbles filles par toute la population de cette enclave catholique du duché de Nassau ; les dons volontaires affluaient et, grâce à feu M. Lieber, conseiller de légation, le père de M. Lieber, chef actuel du centre allemand, les Pauvres Servantes du Christ purent établir, le 21 août 1854, leur première succursale à Camberg, dans le Nassau. L'année suivante, une nouvelle maison s'ouvrait à Pfaffendorf, village non loin de Coblenze, sur la rive droite du Rhin. Au bout de dix ans, la jeune congrégation ne comptait plus 3 maisons, mais bien 60 avec 270 sœurs, réparties dans les diocèses rhénans et hollandais et dans le lointain diocèse de Breslau.

Aujourd'hui, la congrégation compte 190 maisons, tant en Allemagne qu'en Autriche, Hollande, Angleterre et Amérique. Aux Etats-Unis, il y en a 27.

En 1890, le Saint-Père ratifia définitivement la constitution de la société et lui reconnut le caractère de congrégation religieuse.

Catherine Casper, qui avait pris le nom de sœur Marie, est restée, depuis le 15 août 1851, à la tête de sa congrégation. Elle vient de s'éteindre doucement, à l'aube de la fête de la Purification de la Sainte Vierge, et ses funérailles ont eu lieu à Dernbach le samedi 5 février.

N'est-ce pas que, comme le dit notre confrère d'outre-Atlantique, l'exemple de cette humble fille de la campagne prouve bien, une fois de plus, quelles merveilles la charité chrétienne et l'esprit de sacrifice peuvent engendrer au milieu de notre société déchristianisée ?

---

BELGIQUE.—On est actuellement à organiser le 21e pèlerinage national belge à Lourdes. Ce pèlerinage, qui constitue toujours, comme le pèlerinage national français, un événement religieux d'importance, aura lieu du 26 avril au 4 mai.

---

SUISSE.—Nous lisons dans la *Croix* du 17 février la note suivante :

" Le canton catholique de Schwitz avait à se prononcer par un vote sur une nouvelle constitution cantonale dont certaines dispositions étaient absolument contraires aux droits des catholiques et de l'Eglise.

L'évêque du diocèse et le Rme Abbé mitré d'Einsiedeln (la célèbre abbaye) ont publiquement invité les électeurs à repousser cette constitution.

A la majorité de plus de deux tiers des voix, la constitution a été repoussée.

Cette ingérence cléricale, comme diraient nos sectaires, n'a étonné personne.

Voilà une bonne leçon de vraie liberté."

---